**Discours d’ouverture du Président de l’AME**

-Chers amis de la Presse ;

- Chers Collègues,

-Honorables Invités,

**Mesdames et Messieurs, chers invités,**

L’Association Malienne des Expulsés (AME) par ma voix, est heureuse de vous accueillir dans le cadre de cette activité qui nous réunit en ce jour et je voudrais exprimer à chacun d’entre vous les sincères remerciements de mon organisation, pour votre présence personnelle dans cette salle. Cela traduit tout l’intérêt que vous accordez à la problématique de liberté de circulation.

Permettez-moi, avant d’aller plus loin dans mon discours, de dire un mot sur l’AME, qui est une organisation nationale de défense des droits de migrants. En effet, l’AME a vu le jour depuis octobre 1996, suite aux expulsions massives des maliens de plusieurs pays européens, africains, américains et asiatiques. Ses principaux objectifs sont l’aide humanitaire d’urgence (à travers des activités d’accueil, d’hébergement et de suivi social des migrants) et la défense des droits des migrants (à travers des activités de plaidoyer, de sensibilisation et de recours judiciaire).

**Mesdames et Messieurs,**

Je tiens également à vous indiquer que l’AME, dans sa lutte pour les migrants, porte un regard particulier sur la libre circulation des personnes et des biens dans l’espace CEDEAO. Des Caravanes ont été organisées dans ce sens auxquelles l’AME a manifesté aux côtés d’autres organisations et associations de la sous-région. Depuis 2009, l’AME fait partie d’un vaste réseau dénommé « **le Collectif Loujna Toukaranké »**, réunissant des organisations de la société civile de France, du Maghreb et de l’Afrique de l’Ouest pour la protection des droits des migrants.

Tout l’engagement militant des membres de ce Collectif se résume de manière concrète dans l’objectif définie dans le cadre des projets, c’est-à-dire **« Contribuer à une meilleure protection des droits des migrants en Algérie, au Mali, au Maroc, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal, en Tunisie et en Côte d’Ivoire ».**

Les politiques migratoires existantes ou en cours d’élaboration dans les pays d’intervention du Collectif Loujna Toukaranké doivent être respectueux des droits humains des migrants.

A cet effet, plusieurs activités ont été initiées au Mali afin d’interpeller les décideurs. Il s’agit de la campagne CEDEAO dont le lancement a étéfait simultanément, en 2014, dans 4 pays :Côte d’Ivoire, Niger, Mali et Sénégal. Il s’agit également des ateliers de plaidoyer organisés au courant de l’année 2018 à l’endroit des parlementaires et des décideurs gouvernementaux maliens, dont le thème était relatif au protocole de la CEDEAO et ses textes additionnels portant sur la libre circulation des personnes et des biens.

**Mesdames et messieurs,**

L’activité qui est à l’origine de notre rencontre d’aujourd’hui est bien la mission conjointe réalisée sur les axes Bamako-Zégoua et Abidjan-Pogo. Elle s’est déroulée **du 29 septembre au 05 octobre 2017**. Il agissait de procéder à la collecte de données en termes de violations des droits des migrants et d’entraves à la liberté de circulation cet axe routier Abidjan-Bamako long de 1174 Km. Ce sont autant de situations qui impactent négativement la vie de certaines personnes vulnérables en situation de migration.

A l’issue de cette mission, les deux organisations ont produit un rapport d’observation dont la présentation sera faite dans quelques minutes.

Je ne saurai terminer mon propos sans réitérer mes remerciements aux acteurs de la migration ainsi qu’aux journalistes qui continuent d’attacher de l’intérêt à nos actions en nous accompagnant dans cette dynamique citoyenne.

**Je vous remercie.**

**Bamako, le 26 septembre 2018**